

Enjeux et défis de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Madagascar

Quimper, le 12 janvier 2017



GRET

Professionnels du
développement
solidaire

Enjeux

Des ressources en eau en quantité mais...

Des enjeux forts liés à l'assainissement et à l'hygiène

Une problématique de gestion des services et de la ressource

> les maladies liées à l'eau sont la 2^e cause de morbidité !



Des taux d'accès parmi les plus faibles au monde !

Accès à l'eau potable à Madagascar (sources améliorées)			
Année	Urbain	Rural	Total
1990	71%	17%	29%
2015	82%	35%	52%

Accès à l'assainissement amélioré à Madagascar (privées ou partagées)			
Année	Urbain	Rural	Total
1990	38%	19%	23%
2015	45%	22%	30%

- En 2015 : 24 millions d'habitants, 65% de la population malgache étant rurale.

Enjeux Eau potable

- Des *besoins importants en milieu rural* (près de 8 M de personnes non desservies)
 - > besoin d'**investissement (construction)** et de **compétences** pour la gestion
 - > des problématiques liées au **non-paiement de l'eau**
- Une *dégradation du taux d'accès en milieu urbain* (près 2 M de personnes non desservies)
 - > besoin d'**investissement (réhabilitation, extension)** et de meilleure **gestion des services**
- Une **qualité de l'eau** souvent non contrôlée

Enjeux Assainissement

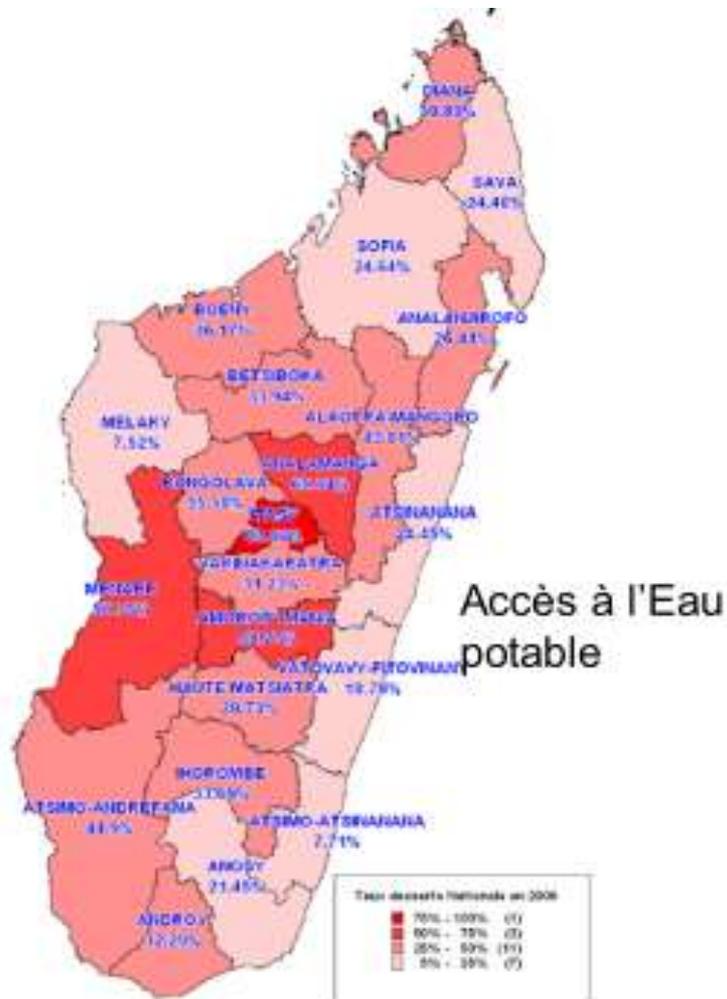
- **Assainissement et hygiène**
 - ***Assainissement collectif*** (dans certaines villes) : pas de traitement des eaux usées ; des réseaux de collecte vieillissants, et peu entretenus... ; des problématiques d'assainissement pluvial
 - ***Assainissement non collectif*** : des infrastructures à développer (**11 % d'accès à des latrines dites améliorés**)
La défécation à l'air libre encore largement répandue : l'usage des latrines n'est pas ancré dans les pratiques
Des services à développer en termes de collecte et traitement
 - + **promotion lavage des mains avec du savon**

Enjeux gestion intégrée des ressources en eau

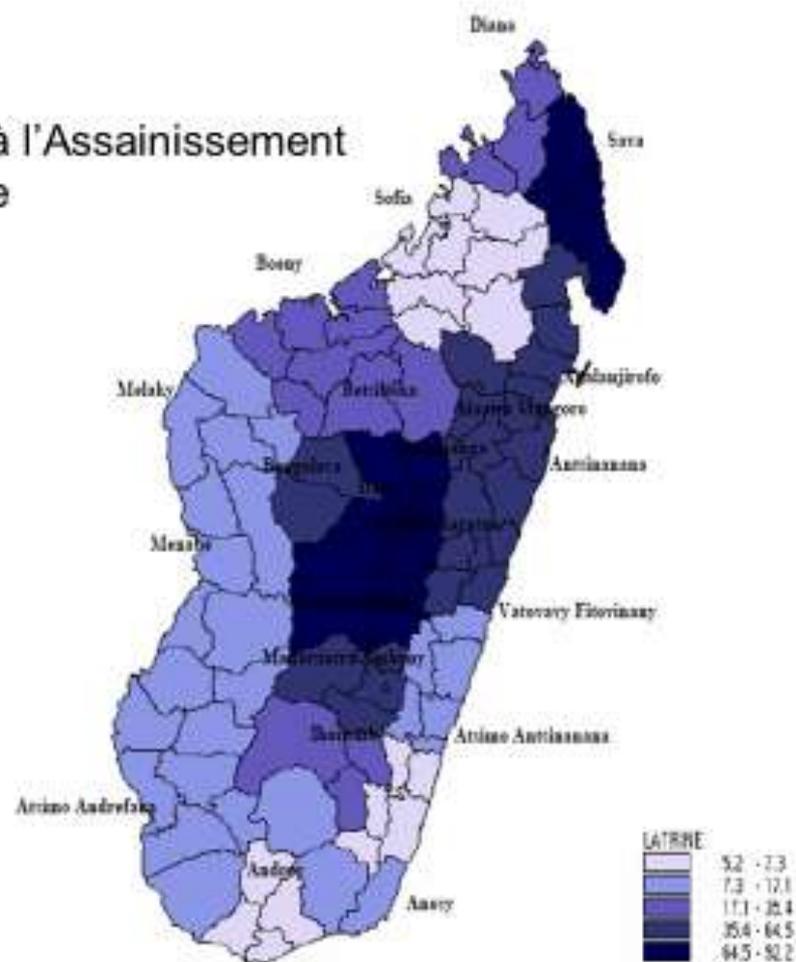
- Des **conflits d'usage** fréquents
- Des problématiques de **protection de la ressource**



De fortes disparités régionales



Accès à l'Assainissement de base

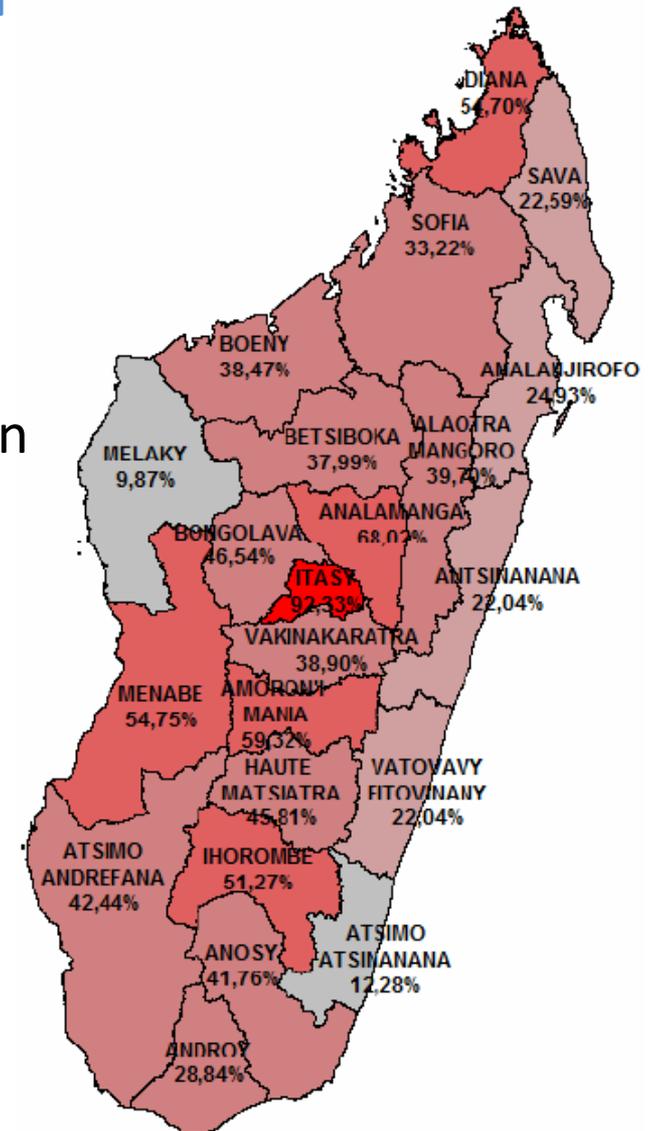


De faibles taux d'accès avec des conséquences majeures !

- Un **impact sanitaire** majeur : les maladies liées à l'eau comme 2^e cause de morbidité (14 000 enfants de moins de 5 ans touchés chaque année)
- Un impact sur le **développement économique** : maladies = perte de journées d'école et de travail ; points d'eau éloignés = temps passé à chercher l'eau ; accès E&A prérequis pour le développement économique et notamment touristique
- Impact **environnemental** (rejet des eaux usées non traitées)

Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'eau potable :**
 - Des ressources en eau de surface disponibles sur une grande partie du pays, sauf dans le Grand Sud et quelques régions côtières soumises à un **stress hydrique**
 - Cependant, des enjeux forts sur les **difficulté d'accès** (distance, pénibilité du puisage, etc.)
 - La **qualité de l'eau** consommée
 - Le manque de continuité du service (panne) = **difficulté à gérer le service**



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'eau potable** : les solutions techniques courantes

Dans les grandes villes : des réseaux gérés par la Jirama. Une desserte dite sociale via des « kiosques à eau » (plus chers au volume que l'eau à domicile)



ASSOCIATION
TANJONA



OITA FISOAKAFANA
MAJANA 6' - 11'
HAIVE 1' - 5'
413/05



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'eau potable** : les solutions techniques courantes

Sur les hautes terres des adductions d'eau gravitaires







Sources - **Captage Haute Matsiatra**







Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'eau potable** : les solutions techniques courantes

Sur les zones côtières : puits et forages, équipés de PMH, ou motorisés et desservant un réseau (sur la côte Est des problèmes de fer et de manganèse, dans le grand sud de salinité)



19 04 2019

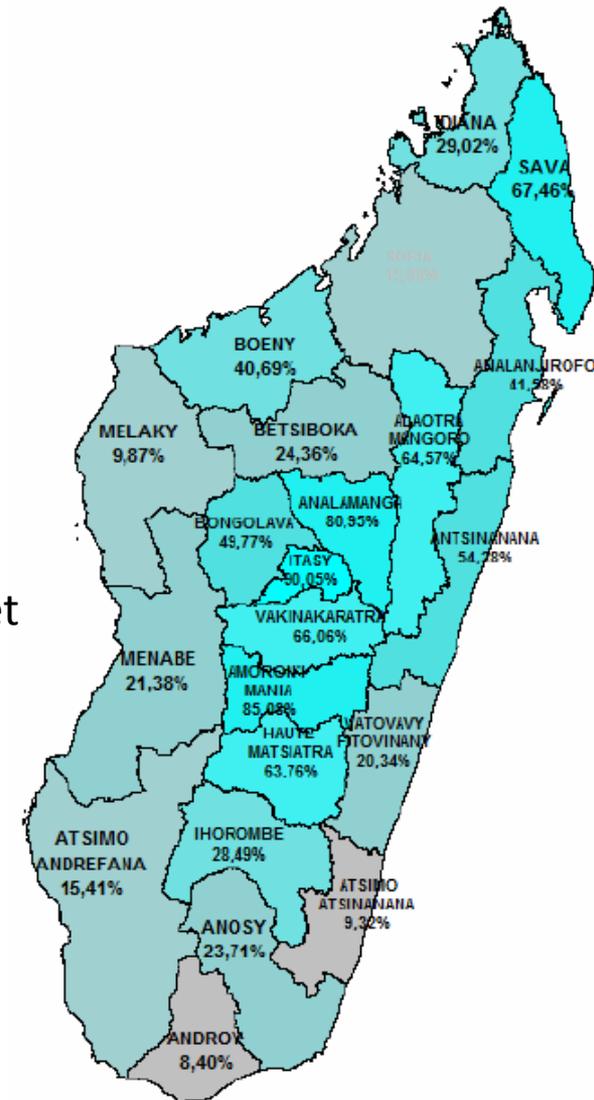




Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'assainissement :**

- En milieu rural, l'enjeu principal porte sur la fin de la défécation à l'air libre
- En milieu urbain avec une forte croissance démographique et foncier peu disponible
 - Eaux noires : enjeux sur la vidange des latrines et le traitement des boues
 - Eaux grises: infrastructures de collecte vétustes et sous-dimensionnées. Pas de traitement...



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement à Madagascar

- **L'assainissement : les options techniques courantes**
 - Latrines familiales
 - Blocs-sanitaires

DON DE L'ONG ECOLES DU MONDE
FINANCE PAR
L'AESN, LA COURLY LE SEDIF ET VEOLIA











Le cadre juridique et institutionnel

- **Le Code de l'Eau de 1998 et ses décrets d'application parus en 2003** (nouveau code attendu en ?)
- Stratégie Nationale de l'EAH, 2013-2018
- Lignes Directrices du secteur EAH, 2015-2018
- Manuel de procédures du ministère

Ce qu'il faut retenir du Code de l'eau

- L'eau est un bien public à protéger
- Les communes ont une place centrale, elles sont maîtres d'ouvrage du service (avec bémol...)
- La gestion des infrastructures est déléguée à des gestionnaires
« personne *physique* ou personne *morale* de droit *public* ou *privé*, *malgache* ou *étrangère* » par un contrat de « gérance, affermage ou concession ».
- Le service de l'eau est payant
« les tarifs applicables doivent permettre *l'équilibre* financier des gestionnaires de systèmes et *tendre* vers le recouvrement complet des coûts »
- La gestion intégrée des ressources en eau est mise en avant

Quelques définitions

- **Service public de l'eau** : service de l'approvisionnement en eau potable à usage du public avec obligations de service public définies dans un cahier des charges
- **Comité de point d'eau** : organisation ou association d'usagers de point d'eau
- **Maître d'ouvrage** : autorité publique responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau potable sur une aire géographique donnée
- **Délégation de gestion** : acte par lequel le maître d'ouvrage charge un tiers, appelé gestionnaire délégué, *d'établir et/ou d'exploiter* des systèmes d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement, dans *une aire géographique* déterminée, en vue de satisfaire les besoins du public pour *une durée* fixée et dans des conditions prévues par un contrat
- **Gestionnaire délégué** : personne titulaire d'un contrat de délégation de gestion

Les différents modes de gestion

Eau potable

- **en milieu urbain (ou semi-urbain)** : gestion de l'eau potable concédée par l'Etat à la Jirama (société d'Etat) dans les principaux centres urbains, ou délégation de gestion de la commune à une entreprise privée (contrat d'affermage, parfois avec investissement privé modeste)
- **en milieu rural** : délégation de la gestion par la commune à une entreprise privée ou à une association d'usagers (en général des contrats d'affermage voire de gérance). La gestion communautaire non contractualisée reste courante

Les différents modes de gestion

Assainissement

- **Assainissement collectif ou communautaire** : géré par la commune (sauf à Antananarivo, géré par le SAMVA). La gestion des blocs-sanitaires est la plupart du temps déléguée à une association ou, parfois à des gérants privés
- **Assainissement individuel** : investissement et fonctionnement à la charge des familles – une posture « idéologique » de ne pas subventionner l'assainissement individuel qui évolue. La collecte et le traitement des boues de vidange sont à organiser par la commune

Le rôle des acteurs

- **Les communes** : planifier au niveau communal, identifier, contractualiser, contrôler
- **Le ministère** : définir le cadre, planifier au niveau national, appuyer les communes
- **Directions régionales du Min. Eau** : appuyer les communes
- **Les districts** : contrôler de la légalité
- **Les structures de gestion (associatives ou privées)** : assurer le service public de l'eau (égalité, continuité, adaptabilité), rendre compte
- **Les usagers** (organisés ou non) : participer à la définition du service, le financer, contrôler sa qualité

Autres acteurs

- **Centre National de l'E&A et du Génie Rural – CNEAGR** : centre d'information et de formation en E&A et Génie Rural
- **Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Ant/vo – SAMVA** : établissement public rattaché au MEAH en charge de l'assainissement urbain de la commune d'Ant/vo (eaux usées, ordures ménagères et produits de vidange).
- **Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Ant/vo – APIPA** : chargée de la police, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages et équipements destinés à la protection contre les inondations de la plaine comprise dans le périmètre dit « du Grand Tana »
- **Alimentation en Eau dans le Grand Sud – AES** : chargé du développement de l'approvisionnement en eau dans le grand Sud de Madagascar (Régions Anosy, Androy et Atsimo Andrefana). L'AES assure notamment l'exploitation du système de distribution d'eau par pipe-line et camions citernes.
- **OREAH** : régulation et assistance technique au MEAH, aux régions et aux MOA.
- **Autorité Nationale de l'E&A – ANDEA** : organisme en charge de surveiller la qualité et la quantité des ressources en eau.

Aller vers une gestion contractualisée

- La **séparation des fonctions** de réglementation, de gestion et de contrôle et leur mise en relation par un contrat doit rendre plus durable le service.
- La **contractualisation** est un processus qui permet une mise en débat, il dépasse la signature du document. Il implique :
 1. la **légalisation** des structures de gestion
 2. la mise en place d'un **tarif** couvrant au moins les coûts d'exploitation et de maintenance
 3. un **suivi et un contrôle** réalisé par la commune (ou une intercommunale)
 4. une habitude à prendre de **rendu de compte**

Une typologie émergente

Les expériences montrent qu'émergent :

- pour des réseaux essentiellement ruraux une **gestion associative contractualisée** – professionnelle ;
- pour des réseaux « semi-urbains » (sites où la demande pour un service amélioré existe et est solvable) **une gestion déléguée** à des opérateurs privés qui peuvent éventuellement investir.
- la mise en place de STEAH (Service technique eau, assainissement, hygiène) communaux – un agent

Un exemple : le programme Méddea

- Le programme s'intéresse aux bourgs ruraux (chefs lieux de commune, sites « semi-urbains »)
- Le programme appuie les communes pour sélectionner par appel d'offres des investisseurs-gestionnaires
- Les investisseurs-gestionnaires ont intérêt à gérer convenablement les infrastructures qui leur sont confiées : ils y ont investi leur capital et en dépendent pour le récupérer



Aller vers un service universel

Dans les bourgs ruraux enquêtés l'eau est déjà en partie payante. Le frein au développement du service le plus couramment cité dans la littérature est le coût du branchement.

Ainsi le programme :

- suggère la mise en place de branchements partagés entre plusieurs familles
- fournit des compteurs de seconde main gratuits
- les ménages ne pouvant pas se brancher s'approvisionnent aux kiosques à eau à un tarif plus faible

Quelques contrats issus du programme

	Ambohibary	Morafeno Ouest	Antsampanana
Mise en service	2010	2011	2011
Entreprise	Sandrano	Jtech	Action et dév.
Nombre de ménages	986	667	503
Investissement total APS	140 k€	100 k€	37 k€
Investissement total APD	128 k€	100 k€	37 k€
Subvention demandée	80 k€	69 k€	22 k€
Ordre de l'investissement	48 k€	31 k€	15 k€
Tarif de vente au kiosque proposé	1 Ar le litre	1 Ar le litre	1 Ar le litre
Tarif de vente proposé au branchement privé	1 Ar le litre	1,8 Ar le litre	1,5 Ar le litre



Plus d'infos :

Mathieu Le Corre, lecorre@gret.org

Vincent Dussaux, dussaux@pseau.org

Pour obtenir des informations

En France :

- Vincent Dussaux : dussaux@pseau.org 01 53 34 91 27

A Madagascar:

- Liana Rajaonary : rajaonary@pseau.org +261 34 60 575 10

www.pseau.org/madagascar

